

UNION EUROPÉENNE

Un coup de pouce au financement des entreprises sociales

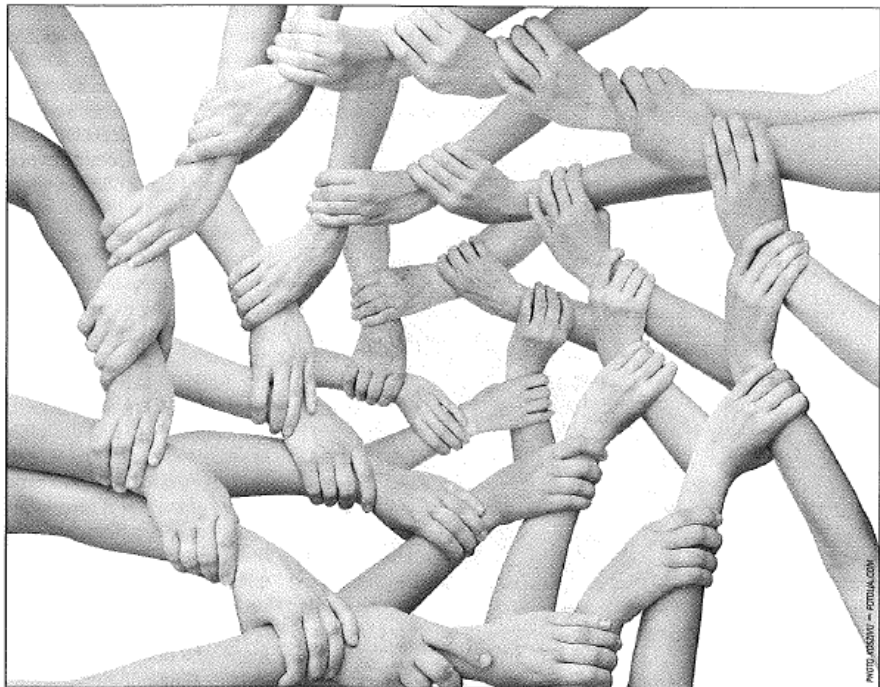
Permettre aux entreprises sociales européennes d'être plus facilement financées, tel est l'objectif de l'Union européenne, qui vient d'adopter un cadre réglementaire commun pour les fonds d'investissement solidaire.

BARBARA SPEZIALI
De Bruxelles

C'est la première fois que le Parlement et le Conseil européen votent un texte législatif sur la finance solidaire. Ce texte, adopté en mars dernier, crée un nouveau label pour les fonds de capital-risque et d'entrepreneuriat social européen. «Ces nouvelles initiatives de l'Union européenne vont offrir aux start-ups innovantes et à l'entrepreneuriat social plus de possibilités de trouver des financements», s'est réjoui le commissaire Michel Barnier, responsable du marché intérieur. «Permettre aux petites entreprises d'accéder à un meilleur financement est essentiel pour l'économie européenne», a-t-il ajouté.

Les entreprises sociales sont un secteur en plein essor: elles représentent 10% de toutes les entreprises européennes et elles emploient plus de onze millions de salariés. Une entreprise sur quatre créée en Europe est une entreprise sociale. «Ces entreprises sont souvent plus productives et concurrentielles», souligne-t-on à la Commission européenne. «Poursuivant des objectifs sociaux et environnementaux, enracinées dans le tissu social, elles renforcent la cohésion sociale et elles contribuent à réduire les déséquilibres géographiques entre pays et régions dans l'UE.» En deux mots: il s'agit d'un secteur prometteur, qui répond aux objectifs de l'UE, à savoir renforcer la croissance, l'emploi et la compétitivité, «mais aussi fonder une société qui soit plus inclusive».

Mais le principal problème rencontré par les entreprises



LES ENTREPRISES SOCIALES sont en plein essor en Europe.

à identifier. C'est pourquoi la Commission européenne a décidé, fin 2011, de proposer un plan d'action visant, d'une part, à améliorer l'accès des entreprises sociales au financement et, d'autre part, à améliorer la visibilité de l'entrepreneuriat social, notamment par la mise en place d'une cartographie et d'une base de données.

LABEL EUROPÉEN

Le Parlement et le Conseil européen viennent ainsi de donner leur feu vert à la création d'un label européen. Il permettra aux investisseurs de mieux repérer les fonds qui ciblent des investissements dans des entreprises sociales en Europe. Pour obtenir ce label, les ges-

tionnaires et comment ils prévoient de les aider. Enfin, le nouveau label simplifie les règles applicables aux fonds d'investissement social; actuellement, les règles varient d'un Etat membre à l'autre et rendent les procédures coûteuses et compliquées. Les gestionnaires de fonds, quant à eux, pourront commercialiser leur fonds dans toute l'UE et se prévaloir d'un label clairement identifiable.

La réglementation distingue deux types de fonds: des fonds de capital-risque, centrés sur l'apport de capitaux aux PME en phase de lancement de leurs activités, et des fonds d'entrepreneuriat social, qui comportent un éventail plus large d'outils, en particulier des

lecte transfrontalière de capital», commente Ariane Rodert, vice-présidente du Groupe III (activités diverses) du Comité économique et social européen. Mais, pour l'experte suédoise, ce label «ne doit être considéré que comme l'un des nombreux instruments financiers nécessaires qui doivent encore être développés». Autrement dit, l'initiative est louable, mais pas suffisante. Ariane Rodert souhaite également que le nouveau fonds soit ouvert au grand public le plus rapidement possible; dans un premier temps, en effet, le règlement sera réservé aux investisseurs professionnels et aux «particuliers fortunés» prêts à investir au minimum cent mille euros.

sociales est le financement. Il est difficile pour elles d'obtenir des prêts auprès des banques, celles-ci ayant notamment de la difficulté à évaluer les risques de l'investissement. D'autre part, les fonds destinés aux entreprises sociales peuvent être coûteux et peu aisés à mettre en place. Sans compter qu'ils ne sont pas toujours faciles

tionnaires d'un fonds devront en effet prouver que 70% du capital du fonds est investi dans des entreprises sociales. Il leur faudra également suivre des règles uniformes en matière d'information: tous les fonds devront publier des informations claires concernant les types d'entreprise sociale qu'ils visent, la manière dont ils les sé-

formes de financement associant fonds publics et privés.

INVESTISSEURS PROFESSIONNELS

«Nous accueillons favorablement la création de ce label, qui permettra de réglementer et de clarifier ce type de fonds pour toutes les parties concernées, tout en facilitant la col-

Les fonds de capital-risque et les fonds d'entrepreneuriat social européens pourront financer des sociétés ou des projets en Suisse, indique-t-on à la Direction générale du marché intérieur. En revanche, les banques et les sociétés d'assurance suisses ne pourront pas obtenir le label UE pour leurs fonds d'investissement social.■